

**Bureau du 2 juillet 2007**

**Décision n° B-2007-5383**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Revente, à la Commune, de biens (lots n° 559 et 550) dépendant de la copropriété Bellevue située 28, impasse Mozart**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Saint Priest et en vue de la constitution d'une réserve foncière dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du centre-ville, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 68 000 €, des biens dépendant de la copropriété Bellevue située 28, impasse Mozart à Saint Priest.

Il s'agit d'un appartement de 64,74 mètres carrés au 3° étage formant le lot n° 559 et d'une cave formant le lot n° 550 ainsi que les 14/1 000 des parties communes générales attachés à ces lots.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la commune de Saint Priest, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine lesdits biens au prix de 68 000 €, admis par les services fiscaux et à lui rembourser les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la promesse d'achat concernant la revente, à la Commune, de biens (lots n° 559 et 550) dépendant de la copropriété Bellevue située 28, impasse Mozart à Saint Priest.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de 68 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1204.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,